

Vendredi 5 juin 1953.

36e session de la conférence
internationale du travail 1953.
Instructions aux délégués
gouvernementaux.

Département de l'économie publique. Proposition du 2 juin
1953 (v.annexe).

Département politique. Rapport joint du 4 juin 1953 (v.
annexe).

Après délibération il est

d é c i d é :

1. Le Conseil fédéral approuve les instructions à donner
aux délégués gouvernementaux.

Les délégués demandent au département de l'économie pu-
blique des instructions complémentaires si la discussion d'af-
faires importantes rend cette demande nécessaire.

2. Il est donné acte du co-rapport du département politi-
que aux délégués par extrait du procès-verbal.

Extrait du procès-verbal au département de l'économie
publique (secrétariat général, office de l'industrie, des arts
et métiers et du travail, 10 expl.) et au département politique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber